



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PORTANT SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE CHARMEIL

Par arrêté n°2024-01 en date du 8 janvier 2024, le Président de la communauté d'agglomération Vichy Communauté a ordonné l'ouverture de l'enquête publique **du 12 février 2024 à 10h au 27 février 2024 à 17h30** sur le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de Charmeil.

A cet effet, **Monsieur Alexis JELADE a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur** par la Présidente du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand et **Monsieur Jean-Luc POUYET** en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

Le dossier soumis à l'enquête publique comprend :

- Le rapport de présentation de la modification,
- Le projet de règlement littéral modifié,
- L'avis conforme de la mission régionale d'autorité environnementale et la délibération du conseil communautaire sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale,
- Les avis des personnes publiques associées,
- Les actes administratifs de la procédure,
- La note de présentation de l'enquête publique.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier sera consultable, en version papier et accompagné d'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur dans les lieux suivants :

- à l'**Hôtel d'Agglomération de Vichy Communauté**, siège de l'enquête publique, situé 9, Place Charles de Gaulle 03209 Vichy et ouvert du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 - le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h,
- A la **mairie de Charmeil** située 8, place Robert Chopard – 03110 Charmeil ouverte au public le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 10h à 12h – le mercredi de 14h à 17h,

Le dossier d'enquête publique sera également consultable en version dématérialisée :

- Depuis un poste informatique mis à disposition du public à l'Hôtel d'Agglomération de Vichy Communauté aux horaires mentionnés ci-dessus,
- Sur le site internet de Vichy Communauté à l'adresse suivante : www.vichy-communautaire.fr - rubrique Services/Urbanisme / PLU des communes / Charmeil

Le commissaire-enquêteur sera présent pendant la durée de l'enquête publique pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- **Lundi 12 février 2024 de 10h à 12h à la mairie de Charmeil**
- **Mercredi 21 février 2024 de 15h à 17h à la mairie de Charmeil**
- **Mardi 27 février 2024 de 15h30 à 17h30 à l'Hôtel d'Agglomération de Vichy Communauté**

Pendant toute la durée de l'enquête publique, chacun pourra consigner ses observations et propositions :

- sur le registre papier ouvert à cet effet et disponible à l'Hôtel d'agglomération et en mairie de Charmeil,

- par courrier adressé au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : **Hôtel d'Agglomération de Vichy Communauté – 9, place Charles de Gaulle CS 92956 – 03209 Vichy cedex**
- par courriel à l'adresse suivante : contact.aménagement@vichy-communaute.fr en mentionnant en objet M2 PLU Charmeil

Toute demande d'information pourra être demandée à Vichy Communauté auprès de l'autorité responsable du projet au sein du service Urbanisme/Planification ; ainsi qu'auprès de Mr Franck GONZALES, maire de Charmeil.

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui dispose d'un délai de 30 jours pour remettre son rapport. Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à l'Hôtel d'agglomération de Vichy Communauté, sur le site internet : www.vichy-communaute.fr et en préfecture de l'Allier pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête publique, le conseil communautaire sera appelé à se prononcer sur l'approbation de la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de Charmeil.